



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 septembre 2010  
Français  
Original : anglais

## Soixante-cinquième session

Point 111 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

## Fonds pour la consolidation de la paix

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 63/282 de l'Assemblée générale, couvre les activités du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Au 30 juin 2010, le portefeuille du Fonds avait atteint 357,3 millions de dollars (y compris les dépôts et les intérêts créditeurs). Avec l'accroissement de sa base de donateurs, qui sont désormais au nombre de 48, le Fonds conserve sa place en tant que fonds mondial disposant de l'une des bases de financement les plus larges de tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par les Nations Unies et représente l'un des instruments essentiels de soutien rapide en faveur de la consolidation de la paix.

Pendant la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix a consacré un montant total de 63,51 millions de dollars dans 16 pays à la réforme du secteur de la sécurité, la démobilisation, le désarmement et la réintégration, l'emploi des jeunes, la réconciliation nationale, la bonne gouvernance et l'instauration de l'état de droit, soit 43,94 millions de dollars de plus qu'en 2008/09. Le Fonds avait 14 organismes allocataires des Nations Unies en 2009.

Après la révision de son mandat en 2009, le Fonds pour la consolidation de la paix est devenu plus efficace en adoptant de nouvelles méthodes de gestion et s'emploie actuellement à améliorer la qualité des programmes et des rapports relatifs aux résultats et à l'impact. L'objectif consiste à faire en sorte que le Fonds puisse répondre aux besoins et faire face aux problèmes des pays sortant d'une situation de conflit ou de crise d'une manière rapide et pertinente et en tant que catalyseur et empêcher ainsi la reprise de conflits violents.

\* A/65/150.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Administration et utilisation du Fonds. . . . .	3
A. Aperçu du Fonds . . . . .	3
B. Contributions, allocations, approbations et dépenses. . . . .	4
III. Bilan concernant les pays bénéficiaires. . . . .	7
A. Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement – pays inscrits au programme du Fonds pour la consolidation de la paix . . . . .	7
B. Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement – pays non inscrits au programme du Fonds pour la consolidation de la paix . . . . .	10
C. Approbations au titre du Dispositif d'intervention immédiate . . . . .	13
IV. Résultats de 2009, actualisés au 30 juin 2010, par domaine prioritaire . . . . .	15
V. Améliorer la réactivité et l'efficacité du Fonds. . . . .	21
A. Améliorer les cadres de responsabilisation afin de mesurer la performance . . . . .	21
B. Notation de l'action en faveur des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix . . . . .	22
C. Promouvoir l'action collective des Nations Unies . . . . .	23
VI. Gestion et surveillance du Fonds . . . . .	24
A. Activités du Groupe consultatif . . . . .	24
B. Processus de suivi de la performance . . . . .	25
C. Collaboration entre les départements de l'ONU et les organismes des Nations Unies . . . . .	25
D. Gestion du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. . . . .	26
VII. Création de partenariats . . . . .	26
VIII. Conclusions et plans pour l'avenir. . . . .	27
<b>Annexes</b>	
I. Fonds pour la consolidation de la paix : montant total des engagements et des dépôts au 30 juin 2010 . . . . .	28
II. Projets admis à bénéficier du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix en 2009/10 . . . . .	30

## I. Introduction

1. Par sa résolution 63/282, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Le présent rapport, le quatrième en son genre, présente des résumés succincts par pays et un examen plus approfondi des résultats par secteur. Si le processus d'établissement de rapports sur les résultats s'est amélioré, il continue de poser problème, compte tenu du fait que les directives issues du mandat révisé sont en vigueur depuis moins d'un an et que les systèmes de suivi et d'évaluation sont relativement nouveaux et à cause des difficultés propres à la mesure de la consolidation de la paix.

2. Bien que le rapport porte officiellement sur les activités du Fonds pendant la période allant de juillet 2009 à juin 2010, l'analyse couvre en grande partie l'exercice 2009, pour lequel on dispose de données financières. Le présent rapport s'appuie sur divers documents des Nations Unies : les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité; le rapport annuel du Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le Fonds pour la consolidation de la paix; les comptes rendus présentés par les organismes allocataires des Nations Unies; et les informations fournies par le personnel de l'Organisation des Nations Unies travaillant dans les pays.

## II. Administration et utilisation du Fonds

### A. Aperçu du Fonds

3. Une étude portant sur les fonds d'affectation spéciale multidonateurs<sup>1</sup> effectuée en 2010 a montré que le Fonds pour la consolidation de la paix pouvait devenir un instrument critique dans les situations de transition et mis en évidence les structures du Fonds susceptibles de favoriser l'appropriation nationale et des procédures relativement transparentes tant dans les pays qu'à New York. L'étude a traité de deux éléments saillants dans la période considérée, à savoir la révision du mandat du Fonds et la publication de directives révisées à l'intention des candidats.

4. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est employé au cours de 2009 à transformer le Fonds en instrument rapide, pertinent et en catalyseur pour assurer une consolidation accélérée de la paix et empêcher ainsi la reprise de conflits violents. La combinaison du Dispositif d'intervention immédiate, rapide et de court terme, et du Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement, de plus long terme et déterminé par les pays, dote le Fonds d'une souplesse qui lui permet de combler d'importants manques à financer (même indépendamment des critères de l'aide publique au développement)<sup>2</sup> dans des domaines sensibles et d'une manière participative, en tirant parti des conseils

---

<sup>1</sup> Ministère du développement international du Royaume-Uni, « Financement de la consolidation de la paix et du redressement : une analyse comparative des fonds fiduciaires multidonateurs de l'ensemble du système et d'autres instruments de financement de la consolidation de la paix et du redressement après conflit », document de travail du 21 mai 2010.

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques – Comité d'aide au développement, accessible à l'adresse : <http://www.oecd.org/dataoecd/21/21/34086975.pdf>.

stratégiques des gouvernements, de la société civile et des responsables de l'ONU dans les pays.

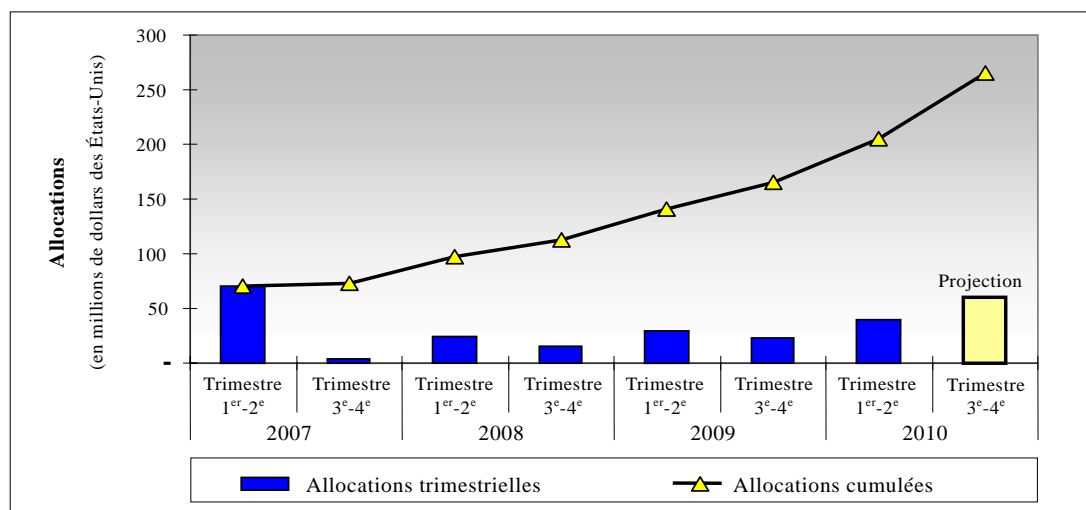
## B. Contributions, allocations, approbations et dépenses

5. Au 30 juin 2010, le montant total des contributions au Fonds s'établissait à 342 millions de dollars (voir annexe I), dont 32,4 millions de dollars depuis juin 2009. En sus des contributions des donateurs, le Fonds a bénéficié de 15,3 millions de dollars en intérêts cumulés (jusqu'au 31 décembre 2009)<sup>3</sup>.

6. Cette augmentation est imputable au versement de contributions supplémentaires par 17 donateurs habituels et à l'arrivée de 3 nouveaux donateurs qui ont porté à 48 le nombre total de donateurs. Ainsi, le Fonds pour la consolidation de la paix dispose toujours de l'une des bases de financement les plus larges de tous les fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par les Nations Unies<sup>4</sup>.

7. Au 30 juin 2010, 204,8 millions de dollars, soit 59,9 %, du montant des dépôts au Fonds avaient été attribués à des activités dans 16 pays bénéficiaires soit une hausse, par rapport aux chiffres de la fin juin 2009, 45,6 % dans 12 pays. Parmi les pays bénéficiaires, quatre sont au programme de la Commission de consolidation de la paix. La figure I indique une croissance constante des allocations du Fonds depuis 2007. Étant donné qu'un certain nombre de pays (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Kirghizistan, Liban, Libéria et Ouganda notamment) devraient bientôt bénéficier d'un financement, les allocations prévues pour la seconde moitié de 2010 seront probablement plus élevées que celles de la première.

Figure I  
**Évolution des allocations du Fonds pour la consolidation de la paix : 2007 à 2010**



<sup>3</sup> Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, troisième rapport annuel de synthèse sur les activités menées au titre du Fonds pour la consolidation de la paix, établi le 20 juin 2010.

<sup>4</sup> Ibid.

8. Au total, 13 organismes des Nations Unies avaient reçu un financement en décembre 2009, contre 10 organismes à la fin de 2008, comme indiqué dans le tableau 1. Bien que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) demeure le plus grand allocataire, la proportion cumulée des montants qu'il reçoit est tombée de 77 % à 70 % à la fin de la période considérée, ce qui dénote un accroissement du financement d'un plus grand groupe d'organismes. Jusqu'ici, ni le Département des affaires politiques ni le Département des opérations de maintien de la paix n'ont bénéficié d'un appui direct.

Tableau 1  
**Fonds pour la consolidation de la paix : projets menés par les organismes allocataires en 2008 et 2009**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Organismes allocataires</i>	<i>Nombre de projets</i>		<i>Transferts cumulés (millions de dollars)</i>		<i>Dépenses cumulées (millions de dollars)</i>	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	38	68	67,26	90,19	38,77	67,53
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	1	5	4,20	7,57	2,58	5,10
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	2	8	4,61	6,22	1,25	5,08
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	2	5	2,69	5,63	0,87	3,33
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	1	4	0,19	4,29	0,03	2,70
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	3	9	2,80	4,28	0,94	3,22
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	2	2	3,72	3,72	2,49	3,60
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	1	1	0,40	2,00	0,08	0,35
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	1	4	0,90	1,95		0,71
Organisation internationale du Travail (OIT)		1		1,85		0,07
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)	1	1	0,90	0,90	0,11	0,34
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)		1		0,80		0,12
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)		1		0,75		0,20
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>110</b>	<b>87,67</b>	<b>130,15</b>	<b>47,12</b>	<b>92,35</b>

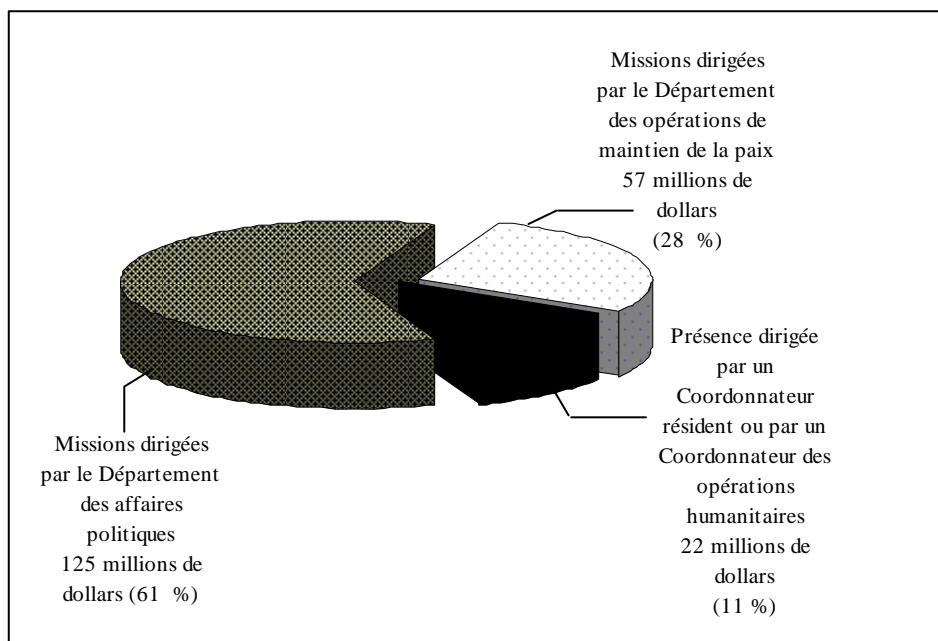
Source : Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, Gateway, juin 2010.

9. Bien que ni le Département des affaires politiques ni le Département des opérations de maintien de la paix ne soient actuellement allocataires du Fonds pour la consolidation de la paix, la plupart des pays bénéficiant d'une aide du Fonds sont ceux où des missions de maintien de la paix ou des missions politiques de l'ONU sont déployées. Comme le montre la figure II, les pays dans lesquels opèrent des missions dirigées par le Département des affaires politiques bénéficient d'un pourcentage croissant d'allocations financières, soit 61 % du total, suivis de ceux où sont déployées des missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix (28 %). Les représentants spéciaux et exécutifs du Secrétaire général qui dirigent les missions de l'ONU jouent un rôle déterminant pour le Fonds au niveau des pays. En assurant, avec le représentant du gouvernement concerné, la coprésidence des comités directeurs mixtes, ces hauts fonctionnaires de l'ONU, en consultation avec les coordonnateurs résidents, facilitent le recensement des priorités et surveillent l'exécution des activités.

Figure II

### Fonds pour la consolidation de la paix et présence de l'ONU dans les pays

(au 30 juin 2010, en millions de dollars des États-Unis)



10. Les taux de dépense du Fonds exprimés en pourcentage des transferts cumulés vers les organismes des Nations Unies dans les pays se sont globalement améliorés avec l'affectation de 71 % des montants alloués au 31 décembre 2009 (voir tableau 2), contre 54 % en 2008.

Tableau 2  
**Taux d'exécution cumulé par pays**  
 (Dépenses cumulées sur le total des allocations)

	2009 (pourcentage)	2008 (pourcentage)
<b>Pays inscrits au programme du Fonds</b>		
Burundi	88	64
Guinée-Bissau	61	39
Sierra Leone	83	53
République centrafricaine (Première tranche seulement)	54	–
<b>Moyenne</b>	<b>80</b>	<b>57</b>
<b>Pays non inscrits au programme du Fonds</b>		
Côte d'Ivoire	100	61
Libéria	55	14
Népal	13	–
Guinée	11	–
Comores	2	–
<b>Moyenne</b>	<b>45</b>	<b>37</b>
<b>Projets mixtes (94 projets)</b>	<b>71</b>	<b>55</b>
<b>Projets au titre du Dispositif d'intervention immédiate (13 projets)</b>	<b>74</b>	<b>43</b>
<b>Moyenne globale</b>	<b>71</b>	<b>54</b>

Source : Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

### III. Bilan concernant les pays bénéficiaires

#### A. Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement – pays inscrits au programme du Fonds pour la consolidation de la paix

11. Le Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement, principal mécanisme d'octroi des allocations aux pays, comporte un processus de décision en deux étapes. Les allocations sont approuvées par le Fonds pour la consolidation de la paix au Siège de l'ONU en fonction d'un plan de priorités à l'échelon national, dont la mise en œuvre est surveillée par un comité directeur mixte, coprésidé par un représentant gouvernemental et le plus haut fonctionnaire de l'ONU dans le pays concerné.

*Burundi*

12. Dans son cinquième rapport au Conseil de sécurité sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/270), le Secrétaire général a déclaré que le Burundi avait fait des progrès notables s'agissant de l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, mais qu'il restait beaucoup à faire en ce qui concerne les secteurs de la justice et de la sécurité, le désarmement des civils et la gouvernance démocratique ainsi que l'appui au relèvement des communautés. Il a également noté l'importance de l'appui fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix en faveur du processus officiel de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants des Forces nationales de libération, qui a aidé au cantonnement, à la séparation et à l'intégration des mineurs associés aux combats armés. L'allocation destinée au Burundi a été intégralement acheminée au profit d'activités, soit au taux d'exécution de 88 % (voir tableau 2). L'évaluation indépendante à mi-parcours, effectuée en octobre 2009, a reconnu que le Fonds avait considérablement contribué à la consolidation de la paix en s'attaquant aux sources profondes du conflit, en comblant les lacunes et en améliorant les partenariats entre parties prenantes, grâce notamment à son action dans le secteur de la sécurité et à son appui pour le dialogue politique national. Le projet de rapport a signalé toutefois qu'il fallait mettre l'accent davantage sur la durabilité des activités créatrices de dividendes de la paix et sur l'amélioration des directives. La première allocation étant presque totalement dépensée, le Comité directeur mixte, coprésidé par le Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi, envisage la possibilité de demander une seconde tranche du Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement pour les besoins de la consolidation de la paix.

*Sierra Leone*

13. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son quatrième rapport au Conseil de sécurité sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (S/2010/135), les efforts déployés par la Sierra Leone pour consolider la paix continuent d'être entravés par le manque de confiance qui règne parmi les acteurs politiques. En mars 2009, des actes de violence de caractère politique ont entraîné le report de l'élection législative partielle dans le district de Pujehun. Des consultations menées par l'intermédiaire du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) ont abouti à la signature d'un communiqué commun entre les parties en conflit. Grâce aux ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, des activités d'appui à la mise en place d'une commission d'enquête, à la réparation des dégâts causés pendant les incidents, à l'instauration d'un dialogue politique et à l'amélioration des compétences professionnelles de la police ont été lancées pour aider à la mise en œuvre du communiqué commun. Globalement, pendant la période considérée, neuf projets au titre du Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement ont été approuvés, y compris une aide en faveur des réformes législatives (700 000 dollars) et une assistance au réseau public national de radio et de télévision (850 000 dollars), ainsi que deux dispositifs d'intervention immédiate. À la fin de 2009, les dépenses cumulées avaient atteint 83 % de tous les montants alloués. Une évaluation à mi-parcours du Fonds pour la consolidation de la paix<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Campbell, Kayobera et Nkurunziza, « Mid-Term evaluation of the Peacebuilding Fund in Sierra Leone », décembre 2009.



effectuée en 2009 a montré que le Fonds avait comblé d'importantes lacunes pour ce qui est d'accélérer l'obtention de résultats et de renforcer les capacités institutionnelles afin de s'attaquer aux causes profondes, y compris l'absence de respect des droits de l'homme et la fragilité des structures de l'état de droit. Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, le Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone a lancé la vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone afin d'appuyer le Programme du Gouvernement pour le changement. Le Fonds pourrait envisager d'accorder un soutien aux activités de consolidation de la paix prévues dans la Vision commune, conformément au document final de la session extraordinaire de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix sur la Sierra Leone qui a eu lieu en juin 2009.

#### *République centrafricaine*

14. Depuis décembre 2008, les activités de consolidation de la paix en République centrafricaine (RCA) se concentrent sur les recommandations du processus de dialogue politique ouvert à tous, en particulier le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les préparatifs de l'organisation d'élections présidentielles et législatives. De nombreuses activités du Fonds ont réalisé un progrès considérable, en particulier celles qui se rapportent aux dividendes immédiats de la paix en matière de réintégration socioéconomique et de cohésion sociale, le démarrage du projet le plus vaste, à savoir l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des groupes armés (4 millions de dollars) a été retardé (avril 2009), à cause de délais dans la mise au point définitive de la stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les dépenses au titre du Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement se sont élevées à la fin de 2009 à 5,4 millions de dollars (54 % des crédits ayant été alloués en 2008). En octobre 2009, et à la suite d'une série de consultations avec le Gouvernement, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), et l'équipe de pays des Nations Unies, la République centrafricaine a reçu une nouvelle allocation du Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant de 20 millions de dollars. À ce jour, seuls 2,3 millions de dollars de la seconde tranche ont été approuvés. Le plan des priorités se conforme au cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/3/CAF/7), tel qu'élaboré avec la Commission de consolidation de la paix, en particulier en relançant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en assurant la tenue des élections et en entamant les activités recensées au cours de la table ronde relative à la réforme du secteur de la sécurité.

#### *Guinée-Bissau*

15. En 2009 et 2010, des actes de violence à caractère politique et un climat d'impunité ont continué d'entraver les efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La période considérée a été marquée par l'assassinat du Président de la République et du chef d'état-major des forces armées en mars 2009 et par l'action militaire illégale dirigée le 1<sup>er</sup> avril 2010 par l'adjoint du chef d'état-major des forces armées (voir S/2010/335). Ces événements ont eu des conséquences néfastes sur l'exécution de l'ensemble des activités du Fonds pour la consolidation de la paix. L'allocation initiale d'un montant de 6 millions de dollars appuie les priorités énoncées dans le cadre stratégique élaboré avec la Commission de consolidation de la paix et couvre notamment : la rénovation des casernes, l'appui aux programmes

de formation professionnelle, l'emploi des jeunes et la remise en état des prisons. Jusqu'à présent, 61 % des montants alloués au projet ont été versés. Il a été convenu, à l'issue de consultations menées avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le Gouvernement et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) d'allouer une seconde tranche du Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement afin d'appuyer un nouvel ensemble de priorités compatibles avec le cadre stratégique pour la consolidation de la paix adopté par la Commission de consolidation de la paix.

## **B. Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement – pays non inscrits au programme du Fonds pour la consolidation de la paix**

### *Libéria*

16. Bien que le Libéria continue de progresser dans le sens de la consolidation de la paix, des défis considérables restent à relever quant au développement des organismes de sécurité et des structures de l'état de droit dans le pays. Un important pas en avant a été toutefois la publication, en 2009, du rapport de la Commission Vérité et réconciliation qui trace la voie que le Libéria prendra pour réaliser la réconciliation. Le Comité directeur mixte, coprésidé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, a approuvé 18 projets en 2009 et le Libéria a bénéficié de deux autres projets au titre du Dispositif d'intervention immédiate concernant la réconciliation et les prisons. Le taux d'exécution a augmenté de façon constante, atteignant 55 % en 2009 pour se rapprocher de 70 % à la fin de juin 2010. Une évaluation indépendante à mi-parcours<sup>6</sup> effectuée en février 2010 a conclu que le processus de consolidation de la paix avait permis la prise en mains des activités par le pays, aidé à concevoir une perception commune des priorités relatives à la consolidation de la paix et identifié les projets susceptibles de remédier aux causes profondes des conflits. Certaines activités ont été considérées comme particulièrement efficaces, notamment l'appui à l'instauration de l'état de droit dans deux comtés touchés par les conflits, la formation agricole proposée aux ex-combattants venant de zones sensibles, l'amélioration des compétences professionnelles de la police et le renforcement des capacités des institutions, y compris la Commission de lutte contre la corruption, la Commission Vérité et réconciliation et le Ministère de la justice. En mai 2010, le Libéria a officiellement demandé l'appui de la Commission de la consolidation de la paix et il recevra une allocation supplémentaire de la part du Fonds pour la consolidation de la paix.

### *Côte d'Ivoire*

17. Bien que la situation en matière de sécurité ne se soit pas détériorée sensiblement en Côte d'Ivoire, le Secrétaire général fait preuve de prudence dans son vingt-quatrième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2010/245), notant les retards répétés dans l'organisation des élections par rapport au calendrier initial de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou signé en mars 2007. Malgré le prolongement de la transition, la

<sup>6</sup> Snell, Bloch et Oogba, « Peacebuilding Fund in Liberia – mid-term Review », mars 2010.

mission d'évaluation technique effectuée en avril 2010 a indiqué que toutes les parties prenantes avaient reconnu que l'Accord politique de Ouagadougou et les accords complémentaires, dont le processus de facilitation avait été appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix, avaient permis de réaliser davantage de progrès vers la résolution de la crise ivoirienne que les accords précédents. La Côte d'Ivoire a décaissé la totalité de l'allocation reçue du Fonds pour la consolidation de la paix en apportant un appui aux 1 000 microprojets destinés aux ex-combattants et au Bureau du Facilitateur à Abidjan. Dans son rapport, le Secrétaire général a demandé à l'ONUCI et à l'équipe de pays des Nations Unies d'accroître l'assistance, notamment celle provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, dispensée au Gouvernement et la société civile ivoiriens aux fins d'élaborer des initiatives pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation nationale, rétablir l'autorité de l'État, y compris en assurant les services de base, et mettre en œuvre le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou (Ouagadougou IV) signé en décembre 2008.

#### *Népal*

18. Depuis la signature de l'Accord de paix global en novembre 2006, les progrès sont intermittents, l'impasse des négociations politiques faisant obstacle à la mise en œuvre de l'accord de paix. Dans son rapport sur la demande d'appui au processus de paix adressée par le Népal à l'Organisation des Nations Unies (S/2010/214), le Secrétaire général a indiqué que la méfiance mutuelle des parties à l'accord de paix avait continué d'alimenter la crise politique. Le Fonds pour la consolidation de la paix a néanmoins continué d'appuyer le processus de paix au Népal. Les montants alloués par le Fonds par l'entremise du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal représentent environ 31 % des contributions totales à ce fonds. Ce rôle de catalyseur joué à l'égard du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal a permis d'aider à la démobilisation des membres de l'armée maoïste disqualifiés en 2007 parce qu'ils étaient mineurs ou avaient été recrutés sur le tard; de signaler des violations des droits de l'enfant liées au conflit et de prendre les mesures appropriées; d'assurer des services de santé procréative aux femmes membres de l'armée maoïste; d'assurer une justice transitionnelle; d'agir face à la violence sexiste; de fournir des possibilités d'emploi aux jeunes touchés par le conflit; de compenser les victimes. Les fonds sont tous attribués dans des domaines clés bénéficiant de l'avantage comparé de l'assistance de l'ONU et complètent le Fonds d'affectation spéciale pour la paix du Gouvernement népalais.

#### *Comores*

19. Après la signature d'un accord entre le Président et les Gouverneurs de la Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli, le 16 juin 2010, l'archipel se prépare à organiser des élections vers la fin de 2010. Si cet accord a aidé à éviter une crise au sujet du calendrier des élections, les réformes essentielles dont il était convenu dans le cadre du référendum sur la modification de la Constitution qui avait eu lieu en mai 2009 restent à mettre en œuvre. Depuis que le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué un montant de 9 millions de dollars en 2009, le Comité directeur mixte a recensé 12 activités dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la gouvernance, de la cohésion sociale et de la relance de l'économie. Une mission d'appui a été organisée en mars 2010 pour aider l'équipe de pays des Nations Unies

à l'élaboration d'un cadre axé sur les résultats et améliorer ainsi le contrôle de l'exécution du portefeuille des activités financées.

#### *Guinée*

20. En 2009, les mesures de consolidation de la paix en Guinée avaient pour objectif de favoriser le rétablissement de l'ordre constitutionnel à la suite du coup d'État militaire qui avait eu lieu sans effusion de sang en décembre 2008. L'ONU a continué de tenir des consultations de paix, en collaboration avec le Groupe de contact international pour la Guinée et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À l'aide d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, l'Organisation est en train d'appuyer le Facilitateur pour la Guinée mandaté par la CEDEAO, le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Suite aux manifestations violentes du 28 septembre 2009, au cours desquelles les forces de sécurité ont ouvert le feu et tué des manifestants non armés, l'attention internationale s'est accrue. En parallèle au processus de médiation, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et l'équipe de pays des Nations Unies, soutenus par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ont élaboré des projets d'aide d'urgence pour la prévention des conflits et la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité en prévision des futures élections. Parallèlement, les 6 millions de dollars accordés précédemment à la fin de 2008 ont été réaffectés à des activités d'intervention immédiate dans les domaines du dialogue, des droits de l'homme, de la justice et de la sécurité, de l'emploi des jeunes et de la participation des femmes à la consolidation de la paix. De plus, un projet lancé au titre du Dispositif d'intervention immédiate a été approuvé pour appuyer les aspects sécuritaires des élections cruciales de sortie de crise qu'il est prévu de tenir en Guinée en juin 2010. L'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale examinent la manière de concevoir des activités susceptibles de tirer parti de l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix dans un premier temps, puis d'investissements de la Banque mondiale et les pouvoirs publics.

#### *République Démocratique du Congo*

21. Dans son trente et unième rapport au Conseil de sécurité sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2010/164), le Secrétaire général a noté les avancées considérables accomplies en 2009 dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment le rapprochement entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, les opérations militaires communes contre les groupes rebelles restants et l'accroissement du taux de participation volontaire des rebelles aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Toutefois, les violations constantes des droits de l'homme et le manque d'influence de l'État constituent deux problèmes importants que le Fonds pour la consolidation de la paix aide à surmonter. Au milieu de 2008, le système des Nations Unies, sous la conduite de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), a lancé la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation pour répondre aux besoins de transition dans l'est de la République démocratique du Congo. En juin 2009, le Gouvernement a lancé le plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé dans l'est de la République démocratique du Congo, afin de consolider les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et a décaissé une allocation du Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant

de 20 millions de dollars approuvée en octobre 2009 pour accélérer le démarrage de ce plan. Le Comité directeur chargé du plan, coprésidé par le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, a approuvé huit projets d'un montant total de 13,9 millions de dollars (en juillet 2010) dans les domaines ci-après : réintégration locale de 6 000 ex-combattants; assistance aux blessés de guerre parmi le personnel du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP); aide au rétablissement de la présence de l'État dans les zones minières dans les Kivus; réforme de la police; remise en état des infrastructures; administration locale; structures de réconciliation provinciale. Le Comité directeur reçoit le soutien du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et des membres de l'équipe de pays dans le cadre d'un groupe conjoint d'appui à la stabilisation, qui constitue un modèle de collaboration harmonieuse, y compris dans le partage des dépenses d'appui.

#### *Ouganda*

22. Le 4 juin 2010, le Secrétaire général a déclaré que l'Ouganda remplissait les conditions requises pour recevoir des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix. Les allocations destinées aux régions du nord de l'Ouganda s'expliquent par la stabilité qui résulte de l'accord de paix négocié avec la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan et facilité par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur. Bien que cet accord de paix n'ait jamais été officiellement conclu, plus de 85 % des personnes déplacées dans la sous-région d'Acholi (1,1 million au total) sont retournées chez elles et les mesures de sécurité de base ont été rétablies. L'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, fourni dans le cadre du programme d'aide à la consolidation de la paix et au relèvement pour le nord de l'Ouganda (2009-2011), devrait aider à améliorer l'accès aux services dans les sous-régions du pays touchées par le conflit et les déplacements en réglant les questions de sécurité locale, de réintégration, des droits de l'homme, de cohésion sociale et de réconciliation. L'Ouganda met la dernière main à son plan des priorités, sur la base duquel le montant du financement du Fonds pour la consolidation de la paix sera déterminé.

### **C. Approbations au titre du Dispositif d'intervention immédiate**

23. Le Dispositif d'intervention immédiate, lancé dans le cadre du nouveau mandat du Fonds pour la consolidation de la paix (voir A/63/818, annexe), permet au Fonds de répondre aux besoins urgents apparaissant immédiatement après un conflit ou en cas d'imprévus dans les processus de consolidation de la paix (actes de violence à caractère politique notamment). Neuf propositions, équivalant au total à 23,3 millions de dollars, ont été approuvées pendant la période considérée, dont 54 % relevaient du premier domaine prioritaire (réforme du secteur de la sécurité et état de droit), 20 % du deuxième domaine prioritaire (y compris appui aux élections après le conflit au Burundi et en Guinée) et 26 % du troisième domaine prioritaire (création de possibilités d'emploi pour les jeunes à risque et réintégration des personnes déplacées). Sur les neuf nouveaux projets, sept ont été approuvés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre de l'objectif de gestion prévoyant un délai de trois semaines pour la prise de décisions. Un nouveau problème concernant le Dispositif d'intervention immédiate a été la brièveté du

temps consacré à la mise en œuvre des projets nécessitant un réexamen (voir chapitre VII A). Un aperçu des projets appuyés est présenté ci-dessous :

#### **Appui essentiel à l'instauration de l'état de droit**

24. Au Libéria, où l'état de droit et la sécurité continuent de poser problème pour la consolidation de la paix et le relèvement à long terme, un appui d'un montant de 0,9 million de dollars [Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)] a été fourni pour renforcer la sécurité dans les établissements pénitentiaires à Monrovia et à Sanniquellie, qui présentent le plus haut risque d'évasion des prisonniers. Le Fonds de consolidation de la paix a contribué à hauteur de 1 million de dollars environ à un projet à effet rapide mené par le PNUD pour renforcer les capacités des services de police et de sécurité à Puntland (Somalie).

#### **Amélioration de la sécurité en période préélectorale**

25. Le Soudan a été admis à bénéficier de l'accès au Fonds pour la consolidation de la paix pour améliorer sa sécurité grâce à un appui pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et leur réinsertion dans la société civile. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a facilité l'approbation de deux projets au titre du Dispositif d'intervention rapide (sous la direction du PNUD) afin de combler un important déficit de financement des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration à Abyei (6,7 millions de dollars destinés à 3 362 ex-combattants et leur famille, y compris 300 femmes et 400 ex-combattants handicapés), et dans le Soudan oriental (1,7 million de dollars pour désarmer, démobiliser et réintégrer 850 ex-combattants). La déclaration d'admission à bénéficier du soutien du Fonds faite par le Secrétaire général a ouvert la possibilité de soumettre une demande au Dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement.

#### **Concrétisation rapide des dividendes de la paix**

26. La fin de la guerre à Sri Lanka en mai 2009 a permis d'entreprendre des activités de consolidation de la paix dans les zones touchées dans le nord et dans l'est du pays, notamment en matière de réinstallation durable des personnes déplacées à cause de plus de 20 ans de combats. Le Fonds pour la consolidation de la paix a débloqué un montant de 3 millions de dollars (PNUD et UNICEF), pour apporter un appui en matière de déminage et de sensibilisation, ainsi qu'une assistance aux victimes, dans le cadre d'un programme destiné à assurer le retour en toute sécurité. Juste avant le séisme de janvier 2010, Haïti avait reçu une allocation du Fonds d'un montant de 3 millions de dollars (PNUD) afin de créer des emplois durables pour les jeunes vulnérables. Les activités ont été adaptées au lendemain du séisme afin d'améliorer les moyens de subsistance et de favoriser la création d'emplois pour les personnes déplacées également.

#### **Appui d'urgence aux élections et en matière de dialogue politique**

27. Dans certaines situations, le Fonds pour la consolidation de la paix finance des élections, principalement en tant que donateur de dernier recours, lorsque l'organisation d'élections crédibles est compromise par suite du manque de moyens financiers ou, en de rares occasions, lorsque des problèmes de sécurité justifient la

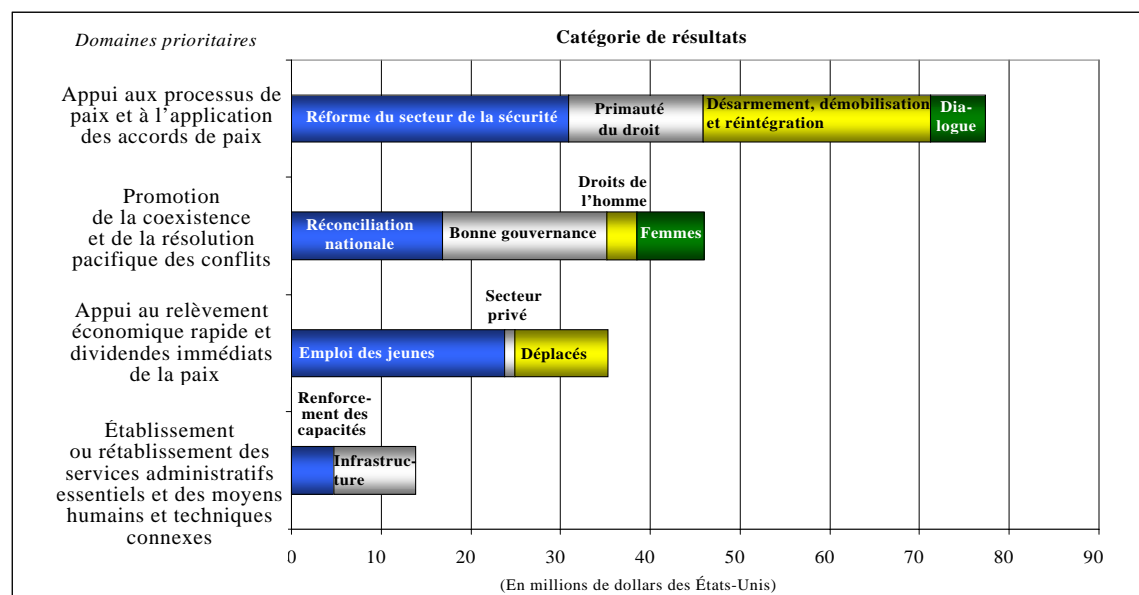
contribution du Fonds. Au Burundi, au titre du Dispositif d'intervention immédiate, il a financé les 3 millions de dollars (PNUD) nécessaires pour délivrer des cartes d'identité à plus d'un million d'électeurs potentiels (dont au moins 50 % de femmes). Un appui d'urgence au titre du Dispositif, d'un montant de 1,8 million de dollars (PNUD) a été accordé à la Guinée en prévision des élections de juin 2010, pour lequel la décision a été approuvée en trois jours. En Guinée également, le Fonds a versé 0,6 million de dollars (PNUD) pour appuyer les activités de facilitation du dialogue politique confiées à la CEDEAO, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du Département des affaires politiques.

#### IV. Résultats de 2009, actualisés au 30 juin 2010, par domaine prioritaire

28. Le Fonds investit dans les quatre domaines prioritaires définis dans son mandat, lesquels sont subdivisés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en 13 catégories de résultats en matière de consolidation de la paix qui seront au cœur du système de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration (voir la figure III).

Figure III

##### Budget des projets approuvés par le Fonds, par domaine prioritaire et catégorie de résultats (au 30 juin 2010)



##### Domaine prioritaire 1 : appui aux processus de paix et à l'application des accords de paix

29. Ce domaine prioritaire représente la part la plus importante du financement au titre du Fonds, environ 30 % du total, ce qui montre l'aptitude du Fonds à appuyer des activités dans ce domaine souvent sensible.

*Catégorie de résultats 1 : secteur de la sécurité renforcé (Burundi, Sierra Leone, Comores, Somalie, Sri Lanka et Haïti)*

30. La réforme du secteur de la sécurité est le domaine dans lequel le Fonds investit le plus, notamment pour financer des activités d'appui à la police, aux forces armées et aux établissements pénitentiaires.

31. Police : au Burundi, le Fonds a investi 6,9 millions de dollars par l'intermédiaire du PNUD dans le renforcement des compétences et des moyens de la police de proximité en fournissant des uniformes à 16 000 policiers ainsi que des systèmes de communication modernes et des véhicules pour améliorer les capacités d'intervention. Selon l'évaluation à mi-parcours, cette activité a été l'une des plus efficaces. Au Libéria, le Fonds a soutenu, par l'intermédiaire du PNUD, l'élaboration et la publication, à l'intention de la police, de documents d'information, d'éducation et de communication destinés à une campagne de sensibilisation aux droits civils. En mars 2009, lorsque la Sierra Leone s'est trouvée en proie à la violence politique, le Fonds a fourni 1,9 million de dollars pour soutenir l'intervention du BINUCSIL visant à mettre en œuvre le communiqué commun. Près de 2 500 agents de maintien de l'ordre ainsi que des unités d'appui de la police de 32 divisions dans l'ensemble du pays ont bénéficié d'une formation et reçu des équipements non létaux (véhicules, casques, matraques, boucliers, mégaphones, vêtements de protection). L'évaluation à mi-parcours en Sierra Leone a noté que l'appui du Fonds à ces activités était un exemple d'action palliative produisant des résultats rapides. Pour compléter ces efforts, il faut consacrer beaucoup plus d'attention à la recherche de mécanismes permettant de contrôler la gestion de la police, l'évolution de son comportement et la confiance du public.

32. Forces armées : le Fonds consacre plus de 18 millions de dollars à des projets traditionnels dans le secteur de la sécurité afin d'aider à professionnaliser les forces armées. En Sierra Leone, des installations médicales ont été construites et des réseaux temporaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été mis en place dans des casernes dans le cadre d'un projet exécuté par le PNUD. Au Burundi, 15 000 militaires sont maintenant logés dans 14 casernes rénovées et 16 000 armes ont été réintégrées avec leurs munitions dans l'arsenal national (PNUD). Un autre projet du PNUD a permis de dispenser à 70 cadres militaires une formation concernant les codes pénaux militaires. Des documents de sensibilisation sur les règles de conduite et le droit humanitaire international ont été distribués à chaque unité militaire.

33. Prisons: en réaction au surpeuplement carcéral et aux menaces pour la sécurité que représentait la multiplication des évasions, le Fonds a financé l'augmentation des capacités et des locaux des prisons en Sierra Leone. Ce projet, qui s'est achevé en octobre 2009, a permis de fournir 1 000 places de couchage supplémentaires pour les détenus et contribué à améliorer la capacité d'intervention des gardiens de prison. La rénovation de certaines prisons par l'ONUDC en Guinée-Bissau est en voie d'achèvement, dont les prisons régionales de Bafatá et Mansôa, où les gros travaux ont été achevés à la fin de mai 2010. Ces installations, ainsi que l'adjonction de personnel pénitentiaire formé aux droits de l'homme et une meilleure gestion des dossiers, auront pour effet d'améliorer le respect des droits des détenus et de faciliter l'administration de la justice.



*Catégorie de résultats 2 : systèmes judiciaires plus efficaces*

34. Parmi les résultats visibles des projets relatifs à la justice en Sierra Leone, au Burundi et au Libéria, on peut citer la reconstruction et l'équipement des tribunaux et le recrutement et la formation de magistrats. Le Libéria a ciblé l'assistance du Fonds sur le rétablissement de son système judiciaire. En 2009, dans le cadre d'activités appuyées par le Fonds, 21 procureurs ont été envoyés dans un certain nombre de comtés. Un appui a notamment été fourni à des activités de sensibilisation menées par la cellule mise en place au sein du Ministère de la justice pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (FNUAP). Les tribunaux de Daru, Mile et Masiaka ont commencé à fonctionner en 2009, en partie grâce à la fourniture d'un appui d'un montant de 4 millions de dollars sous la forme d'activités de formation, de matériel et de travaux de rénovation. Plus de 680 affaires en souffrance sur les 700 fixées comme objectif (dont certaines remontent à 1996) ont été jugées<sup>7</sup>. De même, le Burundi a eu recours aux ressources du Fonds (1,2 million de dollars, PNUD) pour aider la justice à examiner 1 621 affaires en souffrance et à inscrire aux rôles 2 115 nouvelles affaires. La durée des mises en détention préventive a également diminué. Le Fonds a fourni un appui en matière de justice transitionnelle et au Burundi, le recrutement de 22 experts en la matière a permis au PNUD de commencer à exécuter des activités de sensibilisation à Bujumbura et dans les environs. Au Népal, un appui d'un montant de 2 millions de dollars (HCDH) est fourni pour soutenir la société civile ainsi que pour aider le Ministère de la paix et de la reconstruction à élaborer le projet de loi relatif à la Commission Vérité et réconciliation ainsi que des textes législatifs relatifs aux disparitions.

*Catégorie de résultats 3 : ex-combattants désarmés et réintégrés*

35. En Côte d'Ivoire, jusqu'en décembre 2009, 3 500 personnes avaient bénéficié des activités de réintégration socioéconomique des ex-combattants et des jeunes à risque (4 millions de dollars, PNUD) dans le cadre de 526 microprojets. Une mission d'examen de l'ONU effectuée en août 2009 a constaté que cette approche avait accru les capacités des partenaires nationaux d'organiser et de gérer de telles activités mais que ceux-ci avaient besoin d'un appui supplémentaire pour les intensifier<sup>7</sup>. En République centrafricaine et au Népal, par exemple, des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ciblées sur les enfants associés à des groupes armés ont été menées. En République centrafricaine (1,1 million de dollars, UNICEF), 1 537 enfants ont été réintégrés dans le cadre d'un processus ayant fait intervenir trois centres de transit et au Népal (623 000 dollars, UNICEF), un appui a été fourni pour assurer la démobilisation de 4 008 membres de l'armée maoïste disqualifiés en tant que mineurs en 2007, qui ont également été aidés sur les plans éducatif, sanitaire et psychosocial ainsi que pour trouver des activités génératrices de revenus. Au Népal, le FNUAP (224 614 dollars) est également venu en aide aux femmes appartenant à l'armée maoïste en fournissant des soins de santé génésique dans tous les cantonnements et en veillant à ce que les besoins spécifiques des femmes combattantes soient pris en considération lors de la démobilisation. Au Libéria, l'appui du Fonds (1,1 million de dollars, PNUD) a permis à 800 ex-combattants de recevoir une formation dans le cadre du Programme

<sup>7</sup> Examen conjoint du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du PNUD et du Département des affaires politiques, septembre 2009.

de formation agricole Tumutu. Selon une évaluation de l'Université Yale, les taux de réussite allaient jusqu'à 80 %<sup>8</sup>.

*Catégorie de résultats 4 : dialogue politique suivi*

36. Le Fonds investit des montants modestes dans le dialogue politique pour soutenir les processus de paix en cours. En Côte d'Ivoire, il soutient depuis 2008 les efforts de médiation du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré (PNUD, UNOPS). Bien qu'elle ait duré beaucoup plus longtemps qu'on ne l'avait initialement prévu, la mission d'évaluation technique de l'ONU d'avril 2010 a mis en lumière la place centrale de l'Accord de paix de Ouagadougou dans le processus de paix. Le Fonds a également soutenu les efforts de médiation du Président Compaoré en Guinée dans le cadre d'une activité mentionnée plus haut (600 000 dollars, PNUD, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest). En Sierra Leone, les travaux du Groupe d'examen indépendant créé en application du communiqué commun ont été financés par le Fonds (PNUD).

**Domaine prioritaire 2 : promotion de la coexistence et de la résolution pacifique des conflits**

37. Le Fonds investit dans le renforcement des capacités en matière de gestion des conflits, de réconciliation nationale et de gouvernance démocratique.

*Catégorie de résultats 5 : mécanismes de réconciliation nationale renforcés*

38. Au Burundi, le Forum permanent pour le dialogue, qui rassemble 38 partis politiques, y compris les groupes rebelles (30 % des représentants étant des femmes) a été créé en octobre 2009 avec le soutien du Fonds. Selon un examen indépendant, le dialogue entre ces acteurs a contribué à débloquent les débats parlementaires sur la loi électorale. Au Libéria, les efforts ont commencé en vue de reproduire à plus grande échelle les expériences de dialogue communautaire menées dans le comté de Nimba avec le soutien du Fonds (HCR). D'après une évaluation, les interventions conduites dans le comté de Nimba avaient aidé à élaborer un ensemble cohérent et réaliste de recommandations émanant de la communauté sur la réconciliation<sup>9</sup>.

*Catégorie de résultats 6 : gouvernance renforcée par la consolidation de l'État, la participation de la société civile et la transparence*

39. La lutte contre la corruption revêt souvent une importance capitale après un conflit. En Sierra Leone, le Fonds (PNUD, 350 000 dollars) a contribué à renforcer la capacité du secrétariat de la Commission nationale de lutte contre la corruption à élaborer une stratégie nationale et à lancer une campagne dans les médias. En outre, le Fonds a versé 3 millions de dollars (OIM) pour la mise en place d'une direction chargée des réparations et d'un fonds spécial pour les victimes de la guerre. Environ 29 000 victimes se sont fait enregistrer, chiffre qui dépasse de beaucoup l'objectif initial. Au Burundi, huit des neuf commissariats régionaux anticorruption prévus sont maintenant opérationnels, notamment grâce aux efforts de renforcement des capacités et des campagnes nationales de sensibilisation soutenus par le PNUD.

<sup>8</sup> Christopher Blattman et Robert Blair, interview/exposé, Université Yale, 5 mars 2010.

<sup>9</sup> Gwendolyn Taylor, évaluation indépendante du Fonds pour la consolidation de la paix, Libéria, 2008.

*Catégorie de résultats 7 : renforcement des commissions et des activités de défense des droits de l'homme*

40. En Sierra Leone, l'appui à la Commission des droits de l'homme (1,5 million de dollars; PNUD) a pris fin en 2009, la Commission étant devenue pleinement opérationnelle et ayant déjà commencé à examiner des cas. Une partie des contributions au Fonds pour les victimes de la guerre (OIM) a servi à verser des aides initiales d'un faible montant à 13 000 victimes et à fournir un soutien médical, éducatif et psychosocial à près de 7 000 victimes. Au Burundi, un projet similaire mais de plus faible ampleur a permis d'aider la Commission nationale des droits de l'homme à organiser 16 ateliers régionaux de consultation sur l'élaboration d'une législation fondamentale. Au Libéria, le Fonds a également soutenu des projets d'assistance juridique, par exemple en consacrant 1,2 million de dollars à l'envoi de conseillers juridiques communautaires dans huit comtés, à la mise en place de services d'assistance juridique mobiles dans trois comtés et à des activités de sensibilisation aux principes du droit dont ont bénéficié plus de 30 000 personnes.

*Catégorie de résultats 8 : participation des femmes au renforcement de la paix – autonomisation et assistance*

41. Le Fonds renforce la contribution des femmes à la consolidation de la paix par les moyens suivants : aide psychologique et sanitaire à assise communautaire, réadaptation socioéconomique, formation à l'exercice des responsabilités et renforcement des capacités des institutions locale en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes. En Sierra Leone, l'appui du Fonds (OIM) au Ministère de l'aide sociale, de la condition féminine et de l'enfance a permis de sensibiliser les habitants de 200 localités afin de mieux les préparer à faire face à la violence sexuelle et sexiste. En République centrafricaine et au Burundi, le Fonds a investi dans des microprojets élaborés par plus de 2 000 femmes touchées par le conflit, qui ont pu ainsi percevoir rapidement les dividendes de la paix sous la forme de moyens de subsistance durables. Au Libéria, des spécialistes de la protection sociale ont été formés par le FNUAP pour répondre aux besoins psychosociaux en ciblant la violence sexuelle et sexiste et en contribuant à la réduire dans les communautés qui ne sont plus en proie au conflit.

**Domaine prioritaire 3 : appui au relèvement économique rapide et dividendes immédiats de la paix**

*Catégorie de résultats 9 : percevoir les dividendes de la paix grâce à l'emploi des jeunes*

42. L'emploi des jeunes et la création d'emplois sont souvent promus au rang de priorités nationales dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Au Burundi, un projet en faveur des jeunes (4,2 millions de dollars, FNUAP) a offert des perspectives économiques à plus de 14 000 d'entre eux grâce à des chantiers de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, des stages de formation professionnelle et des activités de sensibilisation à la gestion des conflits. Il a été noté dans une évaluation indépendante que cette initiative s'était traduite par de meilleures perspectives économiques pour 9 295 jeunes à haut risque, dont 41 %

étaient des filles<sup>10</sup>. Avec l'aide du PNUD, trois centres de formation en République centrafricaine ont été rouverts afin de contribuer à enrichir le capital humain et à accroître l'employabilité des jeunes dans les zones touchées par le conflit. En Guinée-Bissau, un projet relatif à l'emploi des jeunes d'un montant de 1,5 million de dollars a donné lieu à la conclusion avec une entité privée d'un accord de partenariat concernant la gestion d'activités de microcrédit au profit de quelque 240 bénéficiaires. Au Népal, le projet « Des emplois pour la paix » (2,7 millions de dollars; OIT/FAO) a permis d'améliorer les perspectives d'emploi de plus de la moitié des 12 500 jeunes ciblés comme bénéficiaires dans les zones touchées par le conflit. Des efforts accrus sont nécessaires pour évaluer la contribution de ces activités à la consolidation de la paix, notamment en enquêtant auprès des jeunes eux-mêmes et des communautés dans lesquelles ils vivent.

*Catégorie de résultats 10 : percevoir les dividendes de la paix grâce à la reprise économique et au développement du secteur privé*

43. Cette catégorie de résultats est, parmi les 13 catégories que recouvre le Fonds pour la consolidation de la paix, celle dans laquelle on a le moins investi pour l'instant. Au Burundi, un projet d'aide aux petites entreprises d'un montant de 0,5 million de dollars (PNUD) a contribué à rendre plus visibles certaines petites entreprises vulnérables et à instaurer des liens entre certaines de celles qui ont participé au projet. Une analyse plus poussée est nécessaire pour déterminer les théories du changement permettant d'établir un lien entre des possibilités d'investissement précises et des changements mesurables dans les résultats du processus de consolidation de la paix.

*Catégorie de résultats 11 : percevoir les dividendes de la paix grâce à la réintégration des personnes déplacées*

44. Au cours de la période couverte par le présent rapport, un projet d'un montant de 0,2 million de dollars au Burundi (PNUD) a contribué à la réinstallation de personnes déplacées qui vivaient dans des casernes. Ce projet inhabituel, qui a été élaboré sur place en réponse à des difficultés rencontrées dans le cadre des travaux de rénovation des casernes, a été cité par l'évaluateur comme un exemple montrant les avantages des procédures du Fonds, notamment leur souplesse et le fait qu'elles sont contrôlées localement.

**Domaine prioritaire 4 : établissement ou rétablissement des services administratifs essentiels et des moyens humains et techniques connexes**

45. Le Fonds aide aussi à renforcer la capacité de l'État à rétablir sa présence et à fournir les services nécessaires aux populations placées sous son autorité, bien que peu de projets aient été enregistrés jusqu'à maintenant.

*Catégorie de résultats 12 : instauration d'une paix durable grâce au renforcement des capacités techniques*

46. En Sierra Leone, le Bureau de la sécurité nationale a été renforcé par la fourniture de matériel et de services de formation dans le domaine des systèmes

<sup>10</sup> Campbel *et al.*, évaluation externe indépendante des projets du Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi, mars 2010.

décentralisés d'alerte rapide (1,5 million de dollars; PNUD). Comme il ressort de l'évaluation à mi-parcours, 22 comités de sécurité locaux ont été renforcés, ce qui permet d'identifier rapidement les menaces potentielles de façon participative.

*Catégorie de résultats 13 : infrastructures de base rénovées et reconstruites*

47. Le Fonds a financé un projet de 9 millions de dollars (PNUD) afin de stabiliser et de garantir l'alimentation en électricité des villes de Freetown, Bo et Kenema en Sierra Leone. Il a comblé un déficit de financement critique entre le moment où l'aide d'urgence de la Banque mondiale au secteur de l'énergie a pris fin et l'achèvement du projet hydroélectrique de Bumbuna. Ainsi, l'approvisionnement en électricité a été assuré pendant la période critique qui a suivi les élections, ce qui a bien mis en évidence la stabilité de la situation et l'efficacité de l'État. Le projet hydroélectrique de Bumbuna a finalement été mis en service le 6 novembre 2009 sans qu'aucune perturbation majeure n'ait été signalée au cours de la période de transition.

## **V. Améliorer la réactivité et l'efficacité du Fonds**

### **A. Améliorer les cadres de responsabilisation afin de mesurer la performance**

#### **Orientations à l'intention des partenaires des programmes**

48. Le Fonds pour la consolidation de la paix a consacré une bonne partie de l'année 2009 à améliorer les systèmes de gestion en tenant compte de son mandat révisé (voir A/63/818, annexe), des recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport sur l'évaluation indépendante du Fonds pour la consolidation de la paix qu'il a effectuée en décembre 2008 et du rapport sur l'examen du Fonds pour la consolidation de la paix<sup>11</sup>. Au milieu de l'année 2009, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a créé, sous les auspices du Groupe de contact pour la consolidation de la paix, un groupe de travail interinstitutions chargé de réviser les directives, lesquelles ont ensuite été publiées en octobre 2009. Les nouvelles directives décrivent les modalités d'accès au Fonds pour la consolidation de la paix et au dispositif d'intervention immédiate, donnent des modèles et fixent comme objectif que les décisions doivent être prises rapidement. Il en a résulté une amélioration de la qualité des propositions présentées. Entre décembre 2009 et juin 2010, cinq décisions sur sept ont été prises dans le délai de trois semaines qui est prescrit. Il se peut que les directives fassent bientôt l'objet d'une nouvelle révision afin de tenir compte des enseignements tirés jusqu'à maintenant et d'améliorer la qualité du suivi de l'évaluation (voir sect. VI.B plus loin). Afin d'accroître la transparence et de mieux partager et communiquer les informations, le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs a adopté une méthode normalisée de publication en temps réel des rapports concernant le Fonds au moyen d'un portail Web. Le Fonds s'efforce également de promouvoir les directives en intensifiant l'appui sur le terrain et les activités de formation à

<sup>11</sup> Nicole Ball et Mariska van Beijnum, « Review of the Peacebuilding Fund », 4 juin 2009, disponible à l'adresse [http://www.unpbf.org/docs/PBF\\_Review.pdf](http://www.unpbf.org/docs/PBF_Review.pdf).

l'intention des partenaires afin de mieux les sensibiliser et d'améliorer la qualité des programmes.

#### **Transparence du processus d'approbation des financements**

49. Le processus d'approbation a été renforcé par la création en septembre 2009 d'un comité d'évaluation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui se réunit régulièrement afin de faire des recommandations à l'intention du Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix sur : a) les demandes de financement au titre du Fonds; b) les plans prioritaires; et c) les propositions de projets au titre du dispositif d'intervention immédiate. Des représentants de tous les services du Bureau d'appui à la consolidation de la paix y participent. Le Comité d'examen des projets veille à ce que les examens soient systématiques et transparents et bénéficient de l'apport des membres du Groupe de contact pour la consolidation de la paix<sup>12</sup>. Après avoir ainsi amélioré ses méthodes de travail, le Fonds a alloué pour plus de 42 millions de dollars de crédits au cours du premier semestre de 2010, ce qui représente le montant le plus élevé alloué au cours d'un semestre depuis le milieu de l'année 2007.

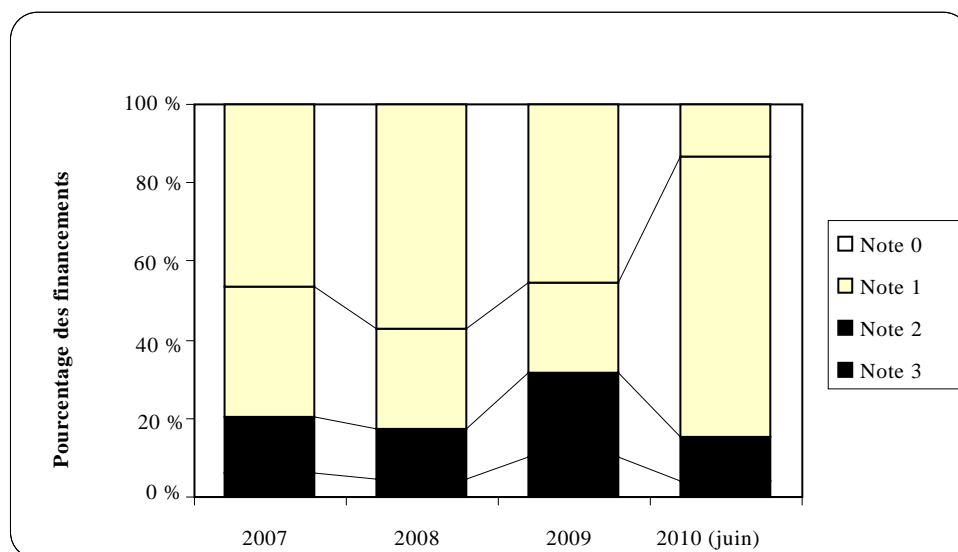
### **B. Notation de l'action en faveur des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix**

50. Le Fonds s'efforce de promouvoir la participation des femmes aux efforts de médiation, à l'amélioration de la gouvernance après les conflits et à la consolidation de la paix et soutient des initiatives concrètes visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences à caractère sexuel et sexiste. Il adapte aux activités de consolidation de la paix les systèmes de notation de l'action en faveur des femmes appliqués par le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, lesquels sont largement acceptés. La note 0 indique qu'une activité n'a tenu aucun compte de la problématique homme-femmes alors que la note 3 indique que l'activité en question a été consacrée exclusivement aux questions concernant les femmes (voir la figure IV).

---

<sup>12</sup> Département des affaires économiques et sociales, Bureau de la coordination des activités de développement, Département de l'appui aux missions, Département des affaires politiques, Cabinet du Secrétaire général, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, HCR, PNUD/Bureau de la prévention des crises et du relèvement, UNICEF, PAM, Banque mondiale et Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Figure IV  
Notation de l'action du Fonds en faveur des femmes (2007-2010)



51. Au 30 juin 2010, 6 % de l'ensemble des crédits alloués par le Fonds l'avaient été à des projets entièrement consacrés à la promotion de l'égalité des sexes (note 3) après un conflit. Le Fonds a l'intention d'augmenter considérablement ses allocations dans ce domaine au cours des années à venir. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix participe également au Groupe de travail technique sur les indicateurs mondiaux pour la résolution 1325 (2000) qui a été créé par l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Groupe de travail a pour mandat d'élaborer un ensemble d'indicateurs aux fins de la mise en œuvre de cette résolution.

### C. Promouvoir l'action collective des Nations Unies

52. Les mécanismes du Fonds encouragent « l'unité d'action ». Les procédures exigent des délibérations complètes au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et, dans le cas des missions des Nations Unies, encouragent une action intégrée de tous les intervenants des Nations Unies au niveau politique, du maintien de la paix et des équipes de pays. Par exemple les investissements du Fonds dans l'est de la République démocratique du Congo sont pleinement harmonisés avec la stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et soutiennent le plan de stabilisation et de reconstruction du Gouvernement. Au Népal, le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'assistance humanitaire considère le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal, par l'intermédiaire duquel est fournie l'assistance du Fonds pour la consolidation de la paix, comme un instrument essentiel pour renforcer la cohérence des Nations Unies (voir le tableau 3).

Tableau 3  
**Promotion de la cohérence des Nations Unies au Népal par le Fonds  
 pour la consolidation de la paix**

<i>Période</i>	<i>Tâches</i>	<i>Organismes</i>
2007	Appui des Nations Unies limité uniquement aux activités suivantes :	MINUNEP, PNUD, UNOPS, BCAH et PAM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des conflits</li> <li>• Élections</li> <li>• Lutte antimines</li> <li>• Enregistrement des membres de l'armée maoïste et vérification de leur présence dans les cantonnements</li> </ul>	
2010	Extension des activités d'appui des Nations Unies bénéficiant du soutien du Fonds aux domaines suivants :	+ FNUAP, UNICEF, UNIFEM, OIM, OIT, FAO et UNESCO
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi des jeunes et justice transitionnelle</li> <li>• Résolutions 1325, 1612 et 1820 du Conseil de sécurité</li> <li>• Commissions vérité et réconciliation et commissions sur les disparitions</li> <li>• Sécurité des femmes journalistes</li> <li>• Réparations</li> </ul>	

*Source* : Bureau du Coordonnateur résident de l'équipe de pays des Nations Unies au Népal, 2009.

## VI. Gestion et surveillance du Fonds

### A. Activités du Groupe consultatif

53. Le mandat de deux ans des membres du premier Groupe consultatif nommé par le Secrétaire général a expiré le 31 août 2009. Dix nouveaux membres ont été choisis parmi les candidats proposés par les États Membres. À sa première réunion, tenue le 25 mars 2010 au Siège de l'ONU, le Groupe consultatif a examiné les questions suivantes : période de mise en œuvre (le Groupe a recommandé qu'elle soit prolongée), critères pour le choix des pays bénéficiaires; approche catalytique du Fonds; mesure de la performance du Fonds; reconstitution du Fonds; détermination de la limite entre la consolidation de la paix (relance de l'économie et fourniture de services sociaux essentiels, c'est à dire les domaines prioritaires 3 et 4) et le développement. Dans son rapport sur les travaux de cette réunion, le Groupe consultatif a souligné en particulier qu'il était difficile de mettre en évidence les résultats des investissements du Fonds. Il a été proposé que le Groupe consultatif organise des visites sur place dans un certain nombre de pays afin de se faire une meilleure idée des effets des activités appuyées par le Fonds.



## **B. Processus de suivi de la performance**

54. Conformément à la règle selon laquelle les pays bénéficiant de l'appui financier du Fonds doivent faire procéder à des évaluations indépendantes à mi-parcours et finales, trois évaluations à mi-parcours ont été effectuées en Sierra Leone (au milieu de 2009), au Burundi (en décembre 2009) et au Libéria (en mars 2010). En 2010, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a mis en route des activités visant à renforcer le système de suivi et d'évaluation du Fonds. Un cadre de programmation axée sur les résultats (consultable à l'adresse [www.unpbf.org](http://www.unpbf.org)) a été présenté dans les nouvelles directives du Fonds. Ce cadre rassemble des indicateurs utiles tirés de l'expérience du Fonds dans les 13 catégories de résultats. Pour chaque domaine prioritaire, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix propose des indicateurs de résultats qui peuvent être utilisés pour déterminer les produits des projets ainsi que les résultats à obtenir en matière de consolidation de la paix. Le Fonds a convoqué au début de 2010 un sous-comité du Groupe de contact pour la consolidation de la paix chargé du suivi et de l'évaluation. Le Groupe a déjà établi, à titre de contribution au manuel de gestion axée sur les résultats de l'ONU, une annexe consacrée à la consolidation de la paix qui reprend des indicateurs courants déjà utilisés par les organismes des Nations Unies. Étant donné qu'un conseiller spécialement chargé du suivi et de l'évaluation fait maintenant partie de l'équipe du Fonds, un système de suivi et d'évaluation plus solide va être mis en place.

## **C. Collaboration entre les départements de l'ONU et les organismes des Nations Unies**

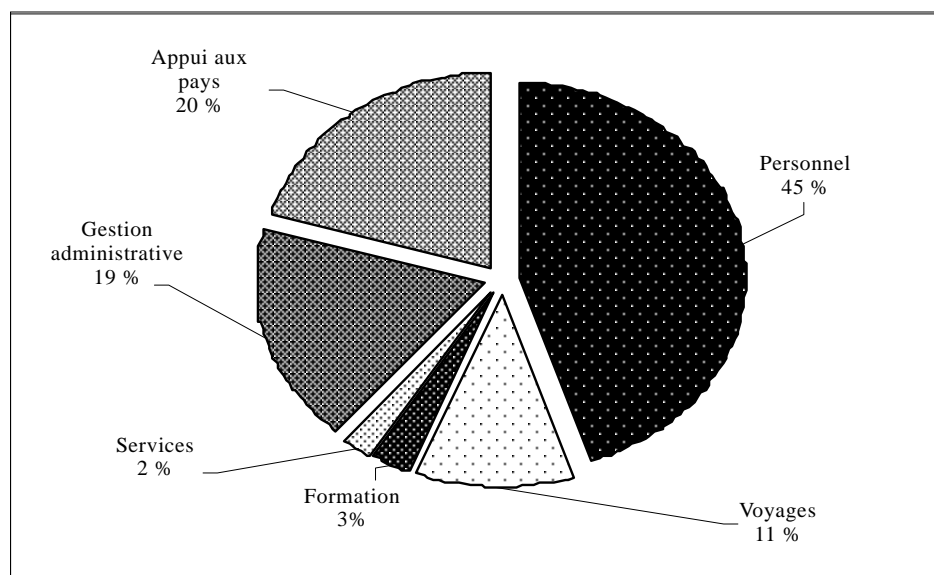
55. Le Chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit tenir compte des rôles, des attributions et des responsabilités spécifiques des autres parties prenantes lors de la mise en œuvre des activités appuyées par le Fonds. Au Siège, on organise pour cela des réunions régulières du Groupe de haut niveau pour la consolidation de la paix au sein duquel siègent des responsables de haut niveau des principaux départements du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Au cours de la période à l'examen, le Groupe de haut niveau a donné des orientations au Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur diverses questions et il a fait office d'organe consultatif concernant les conditions dans lesquelles les pays peuvent bénéficier du Fonds. Le Fonds a rationalisé sa coopération avec le Groupe contact pour la consolidation de la paix, qui fait rapport au Groupe de haut niveau aux fins de l'examen des propositions et des questions de stratégie. Le Fonds participe aux mécanismes existants chargés de coordonner les activités menées par les Nations Unies sur des problèmes qui se posent au niveau des pays, par exemple les équipes spéciales interinstitutions, ou sur des domaines thématiques, par exemple le Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. La coordination sur le terrain est assurée principalement par le Comité directeur mixte, auquel participent les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les partenaires non gouvernementaux, ainsi que par les mécanismes existants, en particulier les équipes de pays des Nations Unies.

## D. Gestion du Bureau d'appui à la consolidation de la paix

56. Comme suite à la recommandation du BSCI tendant à ce que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix fournisse au Fonds le personnel ayant les compétences requises pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions essentielles, le Bureau a recruté cinq personnes en 2009 : un chef de service, deux administrateurs de programmes, un assistant de secrétariat et un assistant pour les questions financières et budgétaires (G-5). Le Fonds bénéficie également de détachements de personnel de la catégorie des administrateurs financés par le PNUD, le HCR et le PAM ainsi que des services d'un administrateur auxiliaire des Pays-Bas. Les dépenses de personnel et les autres activités d'appui connexes du Fonds sont actuellement entièrement financées par les crédits ouverts au titre des frais généraux, comme le permet le mandat du Fonds et conformément à l'évaluation du Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs. D'après une évaluation certifiée arrêtée au 31 décembre 2009, le montant total des recettes depuis la création du Fonds s'élève à 9,9 millions de dollars et les dépenses comptabilisées à 2,9 millions de dollars. La figure V indique comment se répartissent les 4,2 millions de dollars du budget de 2010. Au cours de la période à l'examen, le personnel du Bureau pour la consolidation de la paix a envoyé des missions d'appui dans huit pays bénéficiant d'un financement du Fonds et des missions exploratoires dans deux autres pays.

Figure V

### Fonds pour la consolidation de la paix – Budget des frais généraux pour 2010



## VII. Création de partenariats

57. Le Fonds s'efforce de développer les partenariats en dehors du système des Nations Unies. Une subvention de la Commission européenne d'un montant de 500 000 euros lui permettra de financer des activités pilotes pour renforcer les capacités de recueillir et d'utiliser des données sur les flux d'aide au profit de la

consolidation de la paix. Le Bureau pour la consolidation de la paix et l'Alliance internationale pour la consolidation de la paix sont en train de négocier un accord en vertu duquel cette dernière contribuerait à l'analyse des conflits et à l'appui sur le terrain. De même, le Bureau pour la consolidation de la paix a également travaillé en partenariat avec des établissements universitaires, par exemple l'université Columbia, pour aider à mettre en place un cadre de programmation axée sur les résultats et à recueillir des données de base aux Comores.

## **VIII. Conclusions et plans pour l'avenir**

58. Grâce à l'amélioration de ses systèmes de gestion et à l'accroissement de ses capacités, le Fonds est bien armé pour accroître la qualité de ses programmes et en étendre la portée, pourvu qu'il reçoive de nouveaux engagements de la part des donateurs. Plusieurs mesures sont nécessaires pour réaliser ces objectifs.

59. Premièrement, pour veiller à la qualité des programmes, une série de mesures concernant la conception, le suivi et l'évaluation des programmes seront prises, dont les suivantes : élaboration d'indicateurs harmonisés au sein du Fonds (qui seront préconisés dans l'ensemble du système des Nations Unies); renforcement de l'appui sur le terrain consacré au suivi et à l'évaluation; uniformisation des examens indépendants des plans prioritaires, l'accent étant mis sur les résultats; et examen des différents domaines thématiques bénéficiant des investissements du Fonds. En outre, les directives actualisées feront partie intégrante de la stratégie de communication et d'information mise en œuvre par le Bureau pour la consolidation de la paix afin de faire connaître les objectifs et les mécanismes du Fonds aux organismes du système des Nations Unies et à leurs partenaires.

60. Deuxièmement, la première réunion annuelle des parties prenantes sera organisée par le Fonds au cours du dernier semestre de 2010. Cette réunion constituera également le cadre principal pour la reconstitution du Fonds. Le Bureau pour la consolidation de la paix est en train d'établir un plan d'activité définissant ses besoins de financement pour 2011-2013, qui sont estimés à 100 millions de dollars par an. Ce plan présentera également des objectifs concernant à la fois la performance globale en matière de gestion ainsi que certains indicateurs globaux de résultats en matière de consolidation de la paix au niveau des pays.

61. Enfin, le Fonds examinera les recommandations de l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies effectué en 2010 et y donnera suite, en particulier pour ce qui est de renforcer les synergies avec la Commission de consolidation de la paix.

## Annexe I

### Fonds pour la consolidation de la paix : montant total des engagements et des dépôts au 30 juin 2010

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Engagements</i>	<i>Dépôts</i>
Allemagne	13 983 940	13 983 940
Arabie saoudite	500 000	500 000
Australie	5 797 052	4 119 200
Autriche	2 108 550	2 108 550
Bahreïn	10 000	10 000
Belgique	4 350 078	4 350 078
Brésil	590 000	590 000
Canada	33 131 157	23 750 294
Chili	161 449	161 449
Chine	3 000 000	3 000 000
Chypre	40 000	40 000
Croatie	123 000	123 000
Danemark	8 878 509	8 878 509
Égypte	45 000	45 000
Émirats arabes unis	500 000	500 000
Espagne	17 019 949	17 019 949
Fédération de Russie	4 000 000	4 000 000
Finlande	9 347 872	9 242 038
France	2 881 600	2 881 600
Inde	2 000 000	2 000 000
Indonésie	40 000	40 000
Irlande	12 600 000	12 600 000
Islande	1 000 000	1 000 000
Israël	10 000	10 000
Italie	5 974 597	5 974 597
Jamahiriya arabe libyenne	50 000	50 000
Japon	20 000 000	20 000 000
Koweït	500 000	500 000
Luxembourg	2 097 721	2 097 721
Maroc	5 000	5 000
Mexique	150 000	150 000
Nigéria	8 039	8 039
Norvège	32 124 458	32 124 458
Pays-Bas	46 456 518	46 456 518
Pérou	5 000	5 000

<i>Donateurs</i>	<i>Engagements</i>	<i>Dépôts</i>
Pologne	144 316	144 316
Portugal	1 000 000	1 000 000
Qatar	200 000	200 000
République de Corée	3 300 000	3 300 000
République tchèque	346 682	346 682
Roumanie	147 210	147 210
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	52 960 200	52 960 200
Slovénie	41 688	41 688
Suède	64 182 981	64 182 981
Thaïlande	20 000	20 000
Turquie	1 300 000	1 300 000
Organisation de la Conférence islamique	20 000	20 000
Donateurs privés	18 933	18 933
<b>Total</b>	<b>353 171 500</b>	<b>342 006 951</b>

*Source* : Portail du Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, 1<sup>er</sup> juillet 2010

## Annexe II

## Projets admis à bénéficier du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix en 2009/10

<i>Date d'approbation</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
<b>A. République centrafricaine</b>			
3 février 2010	PNUD	Budget de fonctionnement du Secrétariat du Fonds de consolidation de la paix et renforcement des capacités des partenaires d'exécution	800 000
21 avril 2010	PNUD	Projet d'appui au cycle électoral en République centrafricaine	1 500 000
<b>Montant total approuvé</b>			<b>2 300 000</b>
<b>B. Guinée-Bissau</b>			
4 août 2009	PNUD	Projet d'appui administratif au secrétariat national du Fonds pour la consolidation de la paix 2009	107 094
<b>Montant total approuvé</b>			<b>107 094</b>
<b>C. Sierra Leone</b>			
3 juin 2009	OIM	Appui à la mise en œuvre du communiqué commun par la réalisation d'une enquête indépendante sur les allégations de viols et de violences sexuelles contre des femmes au siège du Sierra Leone People's Party le 16 mars 2009	29 463
3 juin 2009	PNUD	Appui à la mise en œuvre du communiqué commun par la rénovation du siège du Sierra Leone People's Party	69 550
4 décembre 2009	PNUD	Appui aux travaux du Groupe d'examen indépendant créé par le communiqué commun	25 000
<b>Montant total approuvé</b>			<b>124 013</b>
<b>D. Comores</b>			
4 mars 2010	UNICEF	Programme d'appui au renforcement de l'efficacité de la justice et au respect des droits humains	500 000
2 novembre 2009	FNUAP	Appui à l'intégration socioéconomique des femmes et filles associées au conflit dans le cadre des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration	700 000
24 novembre 2009	BIT	Promotion des conditions économiques et sociales des jeunes et des femmes dans l'île de Mwali	1 100 000
12 juin 2009	PNUD	Renforcement des capacités nationales de consolidation de la paix et de gestion du Fonds de consolidation de la paix	950 000
24 novembre 2009	PNUD	Restructuration et renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale	900 000
24 novembre 2009	PNUD	Réforme du secteur de la sécurité en Union des Comores	1 900 000
2 novembre 2009	PNUD	Plan national de désarmement, de démobilisation et de réintégration	500 000
4 mars 2010	PNUD	Développement des capacités d'analyse et de réponse en matière de cohésion sociale	300 000
16 décembre 2009	FNUAP	Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix	500 000

<i>Date d'approbation</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
16 décembre 2009	BIT	Appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l'emploi des jeunes aux Comores	1 000 000
7 mars 2010	UNICEF	Promotion et accompagnement des initiatives de consolidation des acquis éducatifs au profit des jeunes	350 000
4 mars 10	UNESCO	Appui pédagogique et préparation à la réinsertion professionnelle des jeunes	300 000
<b>Montant total approuvé</b>			<b>9 000 000</b>
<b>E. République démocratique du Congo</b>			
1 <sup>er</sup> janvier 2010	OIM	Création des centres de négoce dans l'est de la République démocratique du Congo, 1 <sup>re</sup> phase	500 000
Janvier 2010	PNUD	Programme de réintégration dans la communauté et de relèvement dans l'est de la République démocratique du Congo	4 405 342
1 <sup>er</sup> janvier 2010	PNUD	Appui aux structures de coordination du plan de stabilisation et de reconstruction et à la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation	1 130 456
1 <sup>er</sup> janvier 2010	PNUD	Appui aux blessés de guerre	228 962
<b>Montant total approuvé</b>			<b>6 264 760</b>
<b>F. Guinée</b>			
14 octobre 2009	PNUD	Appui prioritaire à la justice et à la sécurité en Guinée	1 708 801
1 <sup>er</sup> janvier 2010	FNUAP	Appui au mouvement féminin et renforcement de la capacité des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de l'unité nationale	650 000
1 <sup>er</sup> janvier 2010	ONUDI et UNICEF	Projet conjoint d'appui au mouvement de la jeunesse et à certains groupes de jeunes les plus déshérités	1 650 000
6 avril 2010	UNESCO	Promotion de l'éducation civique et de la culture de la paix	349 922
10 septembre 2009	PNUD	Fonds de consolidation de la paix en Guinée	441 210
14 octobre 2009	PNUD	Projet d'appui à la promotion d'un dialogue inclusif et durable en Guinée	1 100 067
<b>Montant total approuvé</b>			<b>5 900 000</b>
<b>G. Libéria</b>			
16 septembre 2009	PNUD	Faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Fonds pour la consolidation de la paix au Libéria	100 000
3 juillet 2009	HCR	Assistance rapide au titre de la promotion de l'état de droit pour réduire le surpeuplement de la prison centrale de Monrovia	50 000
16 juin 2009	HCR	Projet de réconciliation interethnique dans le comté de Nimba	50 000
22 mars 2009	HCR	Projet de réconciliation interethnique dans les comtés de Nimba et de Grand Gedeh	50 000
11 décembre 2009	HCR	Subventions de faible montant destinées à appuyer des initiatives en faveur de la consolidation de la paix au Libéria	462 606
<b>Montant total approuvé</b>			<b>712 606</b>

<i>Date d'approbation</i>	<i>Organisme des Nations Unies allocataire</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Budget approuvé (dollars É.-U.)</i>
<b>H. Népal</b>			
12 janvier 2009	FNUAP	Aide aux femmes membres de l'armée maoïste	1 000 000
20 février 2009	HCDH	Projet « Paix par la justice »	1 999 830
12 janvier 2009	UNICEF	Programme d'appui aux enfants et aux adolescents auparavant associés à l'armée maoïste au Népal	1 100 000
19 mars 2010	OIM et HCDH	Équité et efficacité des réparations accordées aux personnes touchées par le conflit	1 017 583
11 mars 2010	UNICEF et HCDH	Suivi, notification et intervention en cas de violations des droits de l'enfant liées au conflit	886 587
12 janvier 2009	BIT et FAO	Des emplois pour la paix : 12 500 jeunes employés et rendus autonomes grâce à une approche intégrée	2 656 000
11 mars 2010	FNUAP et UNICEF	Faire reconnaître dans le cadre du processus de consolidation de la paix au Népal que la violence sexuelle a été utilisée aux fins du conflit en réunissant des documents et en fournissant des services étendus aux femmes et aux filles victimes/survivantes	862 969
<b>Montant total approuvé</b>			<b>9 522 969</b>
<b>I. Fonds pour la consolidation de la paix – projet d'urgence</b>			
20 août 2009	UNOPS	Intervention cruciale pour renforcer les établissements pénitentiaires, faire face aux menaces immédiates pour la sécurité et promouvoir l'état de droit	930 826
4 novembre 2009	PNUD Somalie	Projet à effet rapide de réforme de la police et de la sécurité publique dans l'État du Puntland en Somalie	999 915
18 janvier 2010	PNUD et UNICEF Sri Lanka	Appui de l'UNICEF à la lutte antimines (Sri Lanka)	3 000 000
23 février 2010	PNUD Soudan	Consolidation de la paix par des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan : Abyei	6 680 010
23 février 2010	PNUD Soudan	Consolidation de la paix par des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan : Soudan oriental	1 728 050
2 mars 2010	PNUD Haïti	Relèvement par la création d'emplois, la remise en état de l'environnement et l'atténuation des effets des catastrophes	3 000 000
21 avril 2010	PNUD Burundi	Appui d'urgence au processus électoral au Burundi	3 000 000
26 mai 2010	PNUD Guinée	Appui à la médiation internationale en Guinée	634 935
17 juin 2010	PNUD Guinée	Appui d'urgence à la force de sécurité	1 808 300
<b>Montant total approuvé pour les projets d'urgence</b>			<b>21 782 036</b>